

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 70-431/SG/FIN portant règlement provisoire du budget annexe du Port pour l'exercice 1969 .

n° 70-431/SG/FIN

Ministère  
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication  
18 avril 1970

Numéro JO  
n° 9 du 11/05/1970

Date du numéro  
11 mai 1970

### TEXTE INTÉGRAL

Les recettes recouvrées et les dépenses admises au titre du budget annexe du Port pour l'exercice 1969 sont arrêtées provisoirement comme suit : Recettes recouvrées ..... 511.196.632 Dépenses admises ... ..... 504.923.851 d'où un excédent de recettes sur les dépenses de 6.272.781 Cet excédent de recettes sera versé au «Fonds spécial de réserve » 'du Port de Commerce de Djibouti.